



DOSSIER DE PRESSE

Réunion publique Aménagement de l'échangeur de Sévenans

**Mercredi 19 décembre 2012, à 20h00
à l'Université de Technologie Belfort Montbéliard,
site de Sévenans (bâtiment Pont, Amphi P228)**

Contacts presse :

Aurélie MORAND, Préfecture

aurelie.morand@territoire-de-belfort.gouv.fr

03 84 57 16 67

Patricia DROZ, DREAL Franche-Comté

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

03 81 21 67 18



Communiqué de presse

Belfort, le 14 décembre 2012

Aménagement de l'échangeur de Sévenans

L'aménagement de l'échangeur entre la RN 1019 et l'A36, à mi-distance entre Montbéliard et Belfort, permettra de répondre aux problèmes de sécurité et de saturation aux heures de pointe en simplifiant l'échangeur actuel et en créant un système d'échanges supplémentaire au nord.

Dans un contexte d'accroissement du trafic lié aux nouveaux équipements (gare TGV, futur hôpital, zone d'activité de La Jonxion, autoroute Transjurane), l'État joue un rôle déterminant en investissant massivement dans les infrastructures du département et sur un site en plein développement, porteur d'avenir pour le Territoire de Belfort.

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté entreprend les études techniques détaillées qui permettront d'engager les premiers travaux en 2014.

Pour présenter le projet et répondre aux interrogations des riverains et futurs usagers, une réunion publique d'information est organisée :

**mercredi 19 décembre 2012 à 20h00
à l'Université de Technologie Belfort Montbéliard,
site de Sévenans (bâtiment Pont, Amphi P228)**

Contacts presse :

Aurélie MORAND, Préfecture

aurelie.morand@territoire-de-belfort.gouv.fr

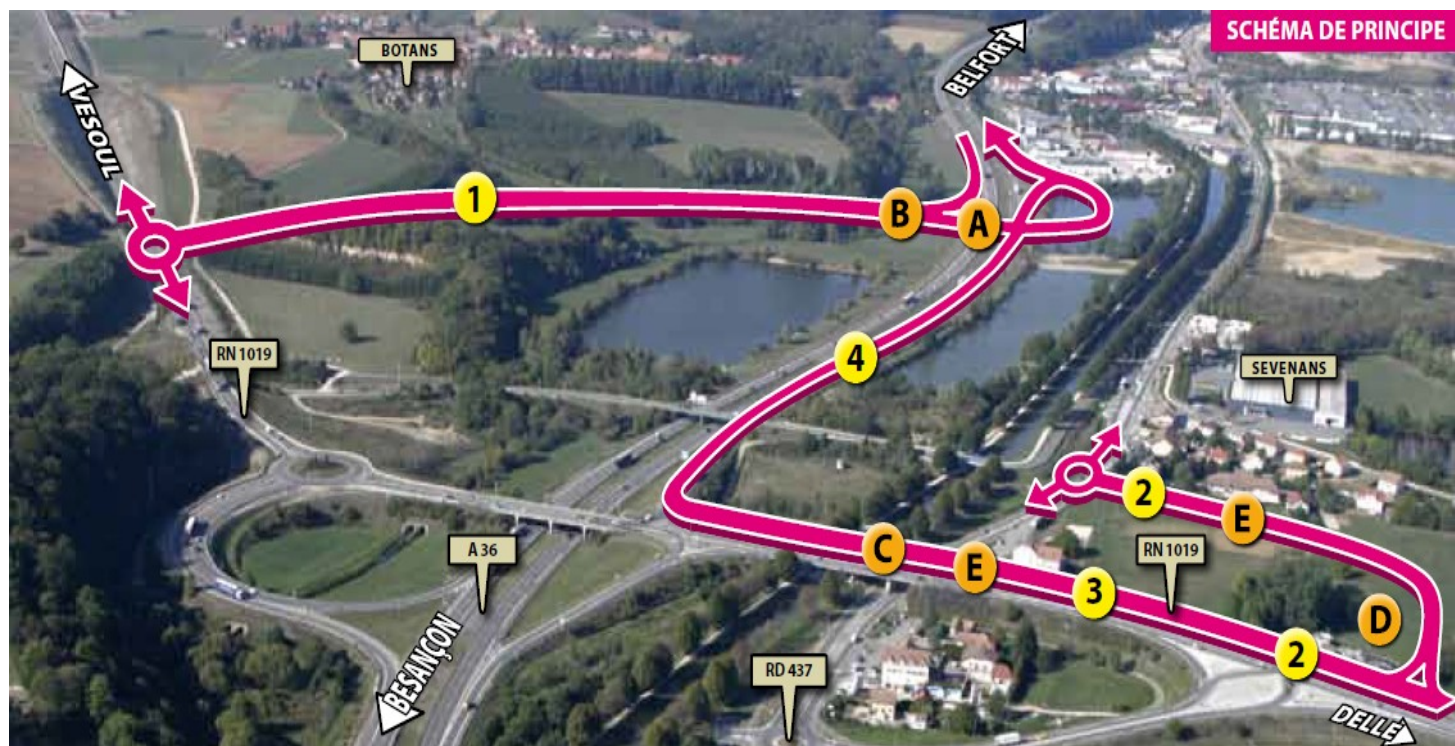
03 84 57 16 67

Patricia DROZ, DREAL Franche-Comté

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

03 81 21 67 18

Présentation du projet d'aménagement de l'échangeur A36/RN1019



Entretien avec Jean-Robert Lopez, préfet du Territoire de Belfort

Comité de rédaction : Monsieur le préfet, pouvez-vous nous exposer les motivations du projet d'échangeur ?

Jean-Robert Lopez : Le site de l'échangeur de Sévenans est en plein développement. Ce projet d'échangeur a deux objectifs. D'abord, il répond aux problèmes de sécurité et de saturation aux heures de pointes en simplifiant l'échangeur actuel et en créant un système d'échanges supplémentaires au nord. Ensuite, il s'inscrit dans une démarche d'attractivité du département et d'investissement sur un site en plein développement et porteur d'avenir pour le Territoire de Belfort.

Comité de rédaction : Ce projet est très ambitieux. Combien va-t-il coûter ?

Jean-Robert Lopez : Le coût total de l'aménagement est estimé à 27,5 millions d'euros. L'État finance 56% du projet, soit 15,4 millions d'euros. Les collectivités locales participent à hauteur de 18%, soit 4,95 millions d'euros et l'exploitant - APRR - à 26%, soit 7,15 millions d'euros.

C'est un investissement important mais c'est un projet porteur d'avenir pour le Territoire de Belfort. Ce site connaît un vrai développement, doté d'infrastructures d'envergure : ouverture de la gare TGV, construction du nouvel hôpital médian, aménagement de la zone d'activité de la Jonxion et de l'autoroute Transjurane. Autant de projets qui participent au dynamisme du Territoire de Belfort et qu'il est important pour l'État de soutenir.

Comité de rédaction : Pouvez-vous nous dire quelles seront les grandes caractéristiques du projet ?

Jean-Robert Lopez : Le projet recoupe quatre aménagements principaux : la création d'un nouvel échangeur sur l'A 36, au nord de l'échangeur actuel avec un barreau de liaison et un giratoire sur la RN 1019 (1) ; la réalisation d'un nouvel accès côté nord de la RN 1019 depuis la RD 437, avec un nouveau giratoire sur la RD 437 et la suppression des mouvements de tourne-à-gauche (2) ; le doublement de la RN 1019, entre l'A 36 et la Savoureuse, avec élargissement de l'ouvrage actuel sur la RD 437 et le canal (3) et la création d'une voie d'entrecroisement sur l'A 36 dans le sens Besançon-Belfort (Sud-Nord) entre l'entrée actuelle depuis la RN 1019 Delle et la nouvelle sortie de l'échangeur trompette depuis l'A 36 Besançon vers Vesoul (4).

Pour réaliser ces aménagements, de nombreux ouvrages seront également construits :

Un franchissement de l'A 36, long de 51 mètres, avec un gabarit de 4,85 m au-dessus de l'autoroute (A).

Un franchissement de la Douce, long de 35 mètres, avec un gabarit de 3,50 m par rapport au terrain naturel, ce qui permet de garantir une luminosité suffisante sous l'ouvrage pour la faune et la flore (B). L'ouvrage aura une fonction de décharge en cas de crue de la rivière et permettra le passage de la petite faune.

Le doublement de la RN 1019, long d'une centaine de mètres (C). Il permettra à la RN 1019 de franchir, parallèlement à l'ouvrage existant, la RD 437 et le canal de la Haute-Saône à Montbéliard.

Plusieurs ouvrages hydrauliques (D), permettant de compenser hydrauliquement les remblais seront créés. Plusieurs bassins d'assainissement recueilleront les eaux usées de la nouvelle infrastructure pour traitement, avant leur rejet vers le milieu naturel.

Enfin, concernant les riverains, des études acoustiques seront prochainement menées, afin de déterminer, en fonction des seuils réglementaires, si des dispositifs de protection phonique doivent être mis en place (E).

Comité de rédaction : Une réunion publique est organisée le 19 décembre pour présenter le projet aux riverains et aux usagers. Quelles seront les prochaines étapes ?

Jean-Robert Lopez : Tout d'abord, il est important que la participation à cette réunion publique qu'organise la DREAL Franche-Comté soit effective. Le but est d'informer et de dialoguer avec tous ceux qui de près ou de loin ont à voir avec ce projet.

Pour ce qui est des prochaines étapes, les études détaillées sont d'ores et déjà engagées sur la partie sud du projet. Elles débuteront sur la partie nord d'ici quelques semaines. Elles sont la dernière étape avant le lancement des travaux.

En parallèle, début 2013, les procédures d'acquisition foncières nécessiteront une enquête parcellaire préalable à l'arrêté préfectoral de cessibilité.

Pour cela, des avis d'enquête seront diffusés dans la presse et un affichage sera réalisé dans les mairies concernées. Les propriétaires des parcelles nécessaires au projet seront avisés par courrier spécifique et devront indiquer les éventuels exploitants concernés. Début 2013, un commissaire enquêteur organisera dans chaque mairie des permanences durant lesquelles chaque propriétaire sera invité à faire part de ses observations et suggestions.